Lamballe-Armor
en Penthièvre

Date de réception de la demande Gestion du Patrimoine :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- **Ce formulaire est à renvoyer 10 jours avant le début de l'intervention**
- Pour obtenir un arrêté de circulation (CERFA n° 14024*01 à compléter), la demande doit être faite **10 jours ouvrés** avant le début de l'intervention. L'arrêté de circulation permet d'obtenir l'intervention des services de Police Municipale en cas de non respect de l'interdiction de stationnement par les autres usagers.
- Les panneaux de réservation des places de stationnement sont à retirer au Centre Technique de Lamballe et à mettre en place par les soins du pétitionnaire :
  - S'il y a un arrêté de circulation : 7 jours avant l'intervention en zone blanche / 2 jours avant en zone bleue
  - S'il n'y a pas d'arrêté de circulation : 2 jours avant l'intervention

RETOUR DU FORMULAIRE :

Par mail : patrimoine@lamballe-armor.bzh

Par courrier : Lamballe-Armor - Gestion du Domaine Public
5 rue Simone Veil – BP 90 242 – 22402 LAMBALLE CEDEX

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Mail : patrimoine@lamballe-armor.bzh Tél 02 96 50 13 66

DEMANDEUR* :

NOM Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél : Mail :

SIRET (pour les entreprises) :

***L'occupation du domaine public est soumise à redevance. La facture sera adressée au demandeur.**

POUR LE COMPTE DE :

NOM Prénom :

INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Dates :

Adresse de l'intervention :

Nature de l'intervention	☐ **Déménagement** :		
	ancienne adresse		
	nouvelle adresse:		
	☐ **Travaux** (description précise) :		
	☐ Echafaudage	Longueur (en mètres)	
	☐ Dépôt de matériels		
Demande pour occupation de :	☐ Places de stationnement :	Nombre de places :	
	☐ Trottoir :	Nombre de mètres :	
	☐ Chaussée complète :	Nombre de mètres :	
	☐ Demi-chaussée :	Nombre de mètres :	

Cette autorisation est soumise à redevance selon les tarifs en vigueur votés chaque année en Conseil Municipal

A _____, le _____ **Signature :**